



L'impact de la digitalisation sur le financement bancaire des entreprises en difficulté

The Impact of Digitalization on Bank Financing for Struggling Businesses

Nada ASRI FENNASSI, Pr. Samir BEL-AMIN

Doctorante en Droit privé, Laboratoire de recherche en Management, Information et Gouvernance
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Ain Sebâa, Université Hassan II, Casablanca, Maroc

Enseignant-chercheur en Droit des Affaires, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Ain Sebâa, Université Hassan II,
Casablanca, Maroc

Résumé : Dans un contexte où la digitalisation transforme rapidement le secteur financier, les entreprises, notamment celles en difficulté, font face à de nouveaux défis pour accéder au financement traditionnel. L'émergence des fintechs, de l'intelligence artificielle (IA), de la blockchain et des plateformes de crowdfunding offre des solutions alternatives et innovantes qui bouleversent les modèles de financement classiques, rendant l'accès au crédit plus flexible, rapide et transparent. Ces nouvelles technologies permettent de mieux évaluer les risques, d'automatiser des processus complexes et d'ouvrir de nouvelles possibilités pour la restructuration des dettes.

La valeur ajoutée de cet article réside dans son approche comparative des banques traditionnelles et des fintechs, permettant de mieux comprendre les défis et opportunités auxquels ces deux acteurs sont confrontés dans un environnement numérique. De plus, il met en évidence les enjeux juridiques et réglementaires liés à la digitalisation du financement, un domaine encore insuffisamment exploré. Ce travail vise à fournir des pistes concrètes pour les acteurs du secteur financier afin d'optimiser les solutions de financement adaptées aux entreprises en difficulté dans un monde de plus en plus digitalisé.

Mots clés : Digitalisation – Fintechs – Restructuration - Accès au financement – Risques

Digital Object Identifier (DOI):

Abstract : In a context where digitalization is rapidly transforming the financial sector, businesses, especially those in difficulty, face new challenges in accessing traditional financing. The emergence of fintechs, artificial intelligence (AI), blockchain, and crowdfunding platforms provides alternative and innovative solutions that disrupt traditional financing models, making access to credit more flexible, fast, and transparent. These new technologies enable better risk assessment, automation of complex processes, and open new possibilities for debt restructuring.

The added value of this article lies in its comparative approach between traditional banks and fintechs, helping to better understand the challenges and opportunities both actors face in a digitalized environment. Additionally, it highlights the legal and regulatory issues related to the digitalization of financing, an area still insufficiently explored. This work aims to provide concrete insights for financial sector players to optimize financing solutions tailored to businesses in difficulty in an increasingly digitalized world.

Keywords: Digitalization – Fintechs – Restructuring – Access to financing – Risks

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.16693207>

1. Introduction

Le secteur bancaire, pilier fondamental de l'économie mondiale, a longtemps été au cœur du financement des entreprises, notamment celles en difficulté financière. Historiquement, les banques ont utilisé des méthodes classiques d'évaluation du risque, fondées sur des critères traditionnels tels que les garanties matérielles et les analyses de solvabilité. Cependant, au cours des dernières décennies, une transformation radicale a eu lieu avec l'émergence des technologies numériques, modifiant en profondeur le paysage bancaire. Ce phénomène, souvent qualifié de "digitalisation", englobe l'adoption de technologies telles que la blockchain, les fintechs, l'intelligence artificielle (IA), et d'autres innovations numériques qui ont redéfini les méthodes de financement des entreprises, notamment celles confrontées à des difficultés financières (Cherkaoui, 2020).

La digitalisation dans le secteur bancaire représente un bouleversement profond des pratiques traditionnelles. En particulier, elle a permis de diversifier les options de financement disponibles pour les entreprises en difficulté, en offrant des solutions plus accessibles, plus rapides et plus transparentes. Des technologies comme le Big Data, l'IA et la blockchain offrent des outils sophistiqués permettant une évaluation plus fine des risques, un octroi de crédit plus personnalisé et une gestion des dettes plus fluide. Ces avancées ont transformé les pratiques bancaires, permettant à certaines entreprises en difficulté d'accéder à des financements auparavant inaccessibles (Mothibi & Rahulani, 2021).

Cependant, cette transformation numérique n'est pas sans défis. Si la digitalisation offre de nouvelles perspectives de financement, elle comporte également des risques et des enjeux. Les banques doivent faire face à des problèmes liés à la cybersécurité, à l'adoption de nouvelles technologies par le personnel, et aux risques de marginalisation des entreprises non numérisées. De plus, les régulations existantes sont souvent insuffisantes pour encadrer ces nouvelles pratiques financières, ce qui soulève des questions éthiques et juridiques majeures (Banque de France, 2024).

Dans ce contexte de transformation numérique, il devient essentiel de se poser la question suivante : **comment la digitalisation a-t-elle modifié les mécanismes de financement bancaire des entreprises en difficulté, et quels sont les impacts de ces évolutions sur l'accès au crédit, la gestion des risques et la restructuration des dettes ?** Pour répondre à cette question, nous structurerons notre analyse autour de trois axes principaux :

- **Les transformations du modèle bancaire à l'ère numérique** : Ce premier axe examinera comment les banques traditionnelles ont réagi à la digitalisation de leurs services et ont intégré les nouvelles technologies pour optimiser leur offre de financement, notamment dans le cadre des entreprises en difficulté (2).
- **Les nouvelles solutions de financement : fintechs, IA et blockchain** : Cet axe s'intéressera aux innovations technologiques introduites par les **fintechs**, comme l'**IA**, la **blockchain**, et les plateformes de **crowdfunding**, qui ont redéfini les mécanismes de financement des entreprises en difficulté, notamment par l'introduction de solutions plus accessibles et flexibles (3).
- **Les banques traditionnelles face à la digitalisation : défis et perspectives** : Ce troisième axe analysera les défis rencontrés par les banques traditionnelles dans un environnement numérique, et comment elles peuvent tirer parti de la digitalisation pour

soutenir efficacement les entreprises en difficulté tout en surmontant les nouvelles contraintes technologiques et réglementaires (4).

Pour répondre à cette problématique, cette étude adoptera une méthodologie qualitative et analytique. Une revue de la littérature permettra d'explorer les outils technologiques qui façonnent aujourd'hui le financement bancaire des entreprises en difficulté, en mettant particulièrement l'accent sur des innovations majeures comme la blockchain, l'IA et les fintechs. Cette revue sera suivie d'une analyse des pratiques des banques traditionnelles et des fintechs dans le financement des entreprises en difficulté, à travers l'étude des données disponibles. Enfin, une analyse des risques juridiques et réglementaires associés à ces nouvelles pratiques sera menée pour mieux comprendre les défis et les opportunités pour les différents acteurs du secteur financier.

2. Révolution du modèle bancaire : Comment la digitalisation profite aux entreprises en difficulté ?

Dans un monde en constante évolution, le secteur bancaire a dû s'adapter aux nouvelles exigences du marché, notamment avec l'avènement de la digitalisation. Dans un premier temps, nous examinerons l'évolution du modèle bancaire traditionnel face aux défis numériques (2.1). Puis, nous mettrons en lumière les avantages concrets de cette digitalisation, en particulier pour les entreprises en difficulté, qui bénéficient de solutions plus flexibles, transparentes et adaptées à leurs besoins spécifiques (2.2).

2.1. Évolution du modèle bancaire

Dans un environnement économique en constante évolution, les banques doivent adapter leur modèle économique pour répondre aux exigences croissantes d'un marché de plus en plus digitalisé. Cette transformation ne se limite pas seulement à l'amélioration du service client ; elle touche également à la réorganisation interne des institutions financières, leur structure organisationnelle, ainsi qu'à la manière dont elles accompagnent les entreprises en difficulté, qui nécessitent des solutions rapides, flexibles et personnalisées (Béziade & Assayag, 2014). Cette transformation digitale s'articule autour de quatre axes principaux (Béziade & Assayag, 2014) :

- L'optimisation de l'expérience client ;
- La refonte des processus opérationnels ;
- La transformation des modes de fonctionnement internes ;
- L'évolution du business model bancaire, qui devient plus ouvert et interactif.

Cette évolution a donné naissance à un nouveau modèle bancaire baptisé : un modèle **Connecté, Intelligent, Agile et Social** (C.I.A.S.), redéfinissant ainsi le rôle des agences traditionnelles et des conseillers. Ce modèle repose sur les éléments suivants (Lamirault & Collectif, 2017) :

- **Connecté** : Les clients bénéficient d'un accès libre à certains services en ligne, ce qui réduit les coûts de gestion pour les banques tout en libérant du temps pour les missions de conseil, ce qui s'avère particulièrement utile pour les entreprises en difficulté.
- **Intelligent** : Grâce au Big Data, les banques peuvent mieux comprendre les besoins de leurs clients et anticiper les risques de défaillance, notamment pour les segments fragiles comme les PME, qui sont souvent les plus vulnérables.

- **Agile** : La digitalisation a permis une automatisation accrue des processus et une réduction des délais de prise de décision, facilitant ainsi l'octroi de crédits urgents ou la restructuration des engagements.
- **Social** : Dans un contexte où la confiance envers les banques reste fragile depuis la crise de 2008, les institutions cherchent à restaurer leur image en se rapprochant des clients via les réseaux sociaux et à établir un lien de proximité, en particulier avec les entreprises en difficulté.

Au Maroc, cette évolution prend une dimension particulière. Bien que les clients soient de plus en plus connectés, l'attachement à l'agence bancaire reste fort. Les banques marocaines doivent adopter un modèle hybride dans lequel l'agence physique demeure un espace de conseil à forte valeur ajoutée, en complément d'une offre digitale performante (*Huet, Saad et Bougrine, 2021*).

2.2. Avantages de la digitalisation des banques

La digitalisation bancaire présente des avantages indéniables pour les clients et les institutions financières, notamment dans le traitement des situations complexes, telles que celles des entreprises en difficulté, qui nécessitent agilité, disponibilité et réactivité.

Debbagh, directeur de la Banque Centrale Populaire, affirme que la banque digitale permet un accès permanent aux services, 24h/24 et 7j/7, renforçant ainsi l'autonomie des clients et réduisant les délais de traitement. Cela améliore considérablement la qualité du service tout en repositionnant la stratégie de la banque autour de valeurs clés telles que la confiance, le conseil et la gestion efficace des fonds. Il souligne cependant que cette transformation est longue, coûteuse et nécessite une refonte complète de l'organisation interne et des outils technologiques. Toutefois, elle permet, à terme, d'atteindre une meilleure performance, une rentabilité accrue et une relation client de meilleure qualité, en particulier pour les segments les plus vulnérables (*Debbagh, 2016*).

Les avantages de la digitalisation bancaire sont multiples. Le gain de temps est l'un des plus évidents : l'automatisation des opérations et la réduction de la charge de travail libèrent du temps pour l'analyse des dossiers complexes, tels que ceux des entreprises en restructuration. Il met également en avant l'extension géographique que permet la digitalisation, offrant ainsi aux clients la possibilité de gérer leurs comptes à distance, ce qui est particulièrement précieux pour les entreprises situées dans des régions éloignées ou confrontées à des difficultés logistiques (*Sebti, 2022*).

De plus, la digitalisation permet une meilleure connaissance du client, notamment grâce aux outils d'analyse de données, ce qui améliore la personnalisation des offres et crée des opportunités de ventes croisées. Cette approche permet aux banques de proposer des solutions ciblées aux entreprises en situation de fragilité financière, contribuant ainsi à leur maintien et à leur redressement (*Sebti, 2022*).

Enfin, le digital joue un rôle crucial dans la nouvelle organisation de l'agence bancaire. Les automates de Libre-Service Bancaire (LSB) offrent plus d'autonomie aux clients, allégeant ainsi les charges de travail des conseillers. Ceux-ci peuvent se concentrer davantage sur des tâches plus complexes, comme l'analyse des dossiers d'entreprises en difficulté. Ils ajoutent que l'intégration d'outils CRM (Customer Relationship Management) permet de mieux

comprendre les préférences et comportements des clients, offrant ainsi la possibilité de proposer des solutions sur mesure pour ces entreprises en difficulté (*Huet, Saad & Bougrine, 2021*).

3. Les fintechs : moteurs de l'innovation dans le financement des entreprises en difficulté

Les fintechs, en exploitant des technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle (IA), le big data, ou la blockchain, jouent un rôle clé dans la modernisation du financement des entreprises en difficulté. Elles permettent notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), souvent confrontées à des problèmes financiers, d'accéder plus facilement à des solutions de financement (*Belleflamme, Lambert & Schwienbacher, 2014*). Ces technologies offrent des alternatives aux modèles de financement traditionnels, en proposant des solutions plus flexibles, comme les prêts participatifs, les crédits de trésorerie à court terme, ou encore des plateformes de crowdfunding.

Dans ce cadre, nous allons explorer dans un premier temps la complémentarité entre les fintechs et l'IA, en mettant en lumière leur rôle dans l'amélioration de l'accès au financement pour les entreprises en difficulté (3.1). Ensuite, nous analyserons l'impact de la blockchain, en particulier ses applications dans la restructuration de la dette et la gestion des garanties (3.2), avant de conclure sur le rôle du crowdfunding comme alternative au financement traditionnel, notamment pour les entreprises en difficulté (3.3).

3.1. Collaboration entre fintechs, IA et banques pour accompagner les entreprises fragilisées

Les fintechs se distinguent par leur capacité à s'adapter rapidement aux besoins spécifiques des entreprises en difficulté, proposant des solutions personnalisées et souvent à moindre coût. Par exemple, des plateformes comme Funding Circle ou Lendix facilitent l'accès au crédit pour des PME en situation financière fragile, là où les banques peuvent se montrer plus réticentes (*Hamdouch & Berrado, 2023*). L'IA permet également de fournir une analyse plus fine des risques, ce qui est essentiel pour des entreprises vulnérables. Cependant, une substitution totale des banques traditionnelles reste improbable. Ces dernières disposent d'un large portefeuille de clients et d'une expertise consolidée, notamment dans la gestion des risques liés aux entreprises en difficulté. Elles offrent également des services complexes et des accompagnements personnalisés essentiels pour ces entreprises (*Cherkaoui, 2023*).

La tendance actuelle est plutôt à la collaboration. Les banques intègrent des solutions fintech et l'IA pour améliorer leurs processus de financement et de restructuration. Par exemple, en combinant leur expertise en analyse financière avec les technologies d'intelligence artificielle des fintechs, elles peuvent mieux détecter les signaux faibles de défaillance et proposer des solutions adaptées plus rapidement (*Cherkaoui, 2023*). Ces partenariats bénéficient aussi aux entreprises en difficulté, qui accèdent ainsi à une gamme plus large d'outils financiers innovants, allant du refinancement aux solutions de gestion de trésorerie en temps réel (*Mezouar, 2023*).

Les fintechs et les banques traditionnelles ciblent souvent des segments différents, mais leur complémentarité peut être bénéfique pour les entreprises en difficulté. Les fintechs apportent agilité, innovation et accessibilité, tandis que les banques assurent stabilité, conformité

réglementaire et accompagnement stratégique. L'IA joue ici un rôle essentiel en permettant une évaluation précise et rapide des risques financiers des entreprises fragiles. L'avenir du secteur financier semble s'orienter vers un modèle hybride où la collaboration maximise les chances de redressement et de développement des entreprises fragilisées, tout en offrant une expérience utilisateur enrichie et adaptée aux besoins spécifiques de ces acteurs (*Hamdouch & Berrado, 2023*).

3.2. Le potentiel de la blockchain pour les entreprises en difficulté

La blockchain, en tant que technologie décentralisée, a le potentiel de transformer radicalement le financement des entreprises. Elle permet de créer des systèmes de paiement plus sécurisés, transparents et efficaces. Pour les entreprises en difficulté, la blockchain pourrait offrir des solutions intéressantes pour la restructuration de la dette et la gestion des garanties. Par exemple, des contrats intelligents (smart contracts) pourraient être utilisés pour automatiser des processus complexes de paiement ou de renégociation de dette, garantissant une plus grande transparence et réduisant les risques de litiges entre les parties (*Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco, 2018*).

De plus, les tokens ou les « stablecoins » basés sur la blockchain pourraient permettre aux entreprises en difficulté de lever des fonds plus facilement par le biais d'une offre publique de tokens, offrant ainsi une alternative aux prêts traditionnels.

Dans le cadre de l'impact de la blockchain sur le financement des entreprises en difficulté, nous allons examiner deux concepts essentiels qui exploitent pleinement le potentiel de cette technologie décentralisée. Nous commencerons par étudier la cryptomonnaie, qui peut être utilisée comme un actif disponible et potentiellement insaisissable, offrant aux entreprises en difficulté une nouvelle manière de gérer leurs actifs (3.2.1). Puis, nous analyserons la tokenisation de la dette, un outil innovant qui permet de transformer des créances en actifs numériques, offrant ainsi une alternative aux méthodes traditionnelles de remboursement et de gestion des dettes (3.2.2).

3.2.1. La cryptomonnaie : un actif disponible et potentiellement insaisissable

Selon le droit des entreprises en difficulté, une entreprise est en état de cessation des paiements lorsqu'elle ne peut faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Ce dernier comprend les liquidités immédiatement mobilisables comme les soldes bancaires ou les valeurs mobilières réalisables. Dans ce cadre, la cryptomonnaie, en raison de sa valeur économique et de sa capacité à être convertie rapidement en monnaie fiduciaire, pourrait être qualifiée d'actif disponible. Cela permettrait à une entreprise en difficulté d'éviter la constatation de l'état de cessation des paiements en intégrant ses portefeuilles de cryptomonnaies dans son actif disponible (*Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco, 2018*).

Inspirée du mécanisme de la fiducie-sûreté, la blockchain pourrait permettre de créer un « patrimoine numérique d'affectation » en stockant des cryptomonnaies dans des portefeuilles sécurisés, échappant à la saisie en cas de procédure collective, dès lors que leur usage n'est pas indispensable à l'exploitation.

Cette approche serait renforcée par l'utilisation de « stable coins », cryptomonnaies à valeur stable, qui offrent une meilleure garantie de préservation de valeur à moyen terme. Ainsi, une

entreprise pourrait non seulement renforcer sa solvabilité apparente, mais aussi protéger stratégiquement certains actifs des actions collectives des créanciers (*Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco, 2018*).

Par ailleurs, la période suspecte, comprise entre la cessation des paiements et le jugement d'ouverture de la procédure collective, rend certains actes du débiteur annulables. Parmi ceux-ci, on retrouve les paiements effectués à des créanciers avant l'ouverture de la procédure, tels que les paiements effectués préférentiellement à certains créanciers ou les paiements effectués à des créanciers déjà favorisés par une garantie. De même, les cessions de biens à des conditions anormales, comme la vente de biens à des prix inférieurs à leur valeur marchande, ou les actes de disposition réalisés sans contrepartie valable, sont également annulables. Les actes de renonciation à des créances et les actes frauduleux, notamment les actions visant à échapper à la procédure collective, sont également visés par cette règle. Cependant, les transactions effectuées via des cryptomonnaies pendant cette période ne sont pas explicitement régulées et pourraient être utilisées comme un moyen d'échapper à ces annulations, à moins qu'elles ne soient requalifiées en fraude par le juge, soulignant ainsi l'absence de cadre juridique spécifique pour ces transactions (*Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco, 2018*).

3.2.2. La tokenisation de la dette : un outil novateur de remboursement

La tokenisation consiste à convertir un actif ou une créance en un jeton numérique (token) émis sur une blockchain. Ce procédé permettrait à une entreprise en difficulté de rembourser ses créanciers non pas en numéraire, mais sous forme de tokens donnant droit à un service, un bien ou une rémunération future. Par exemple, une entreprise pourrait émettre des tokens donnant droit à une prestation (consultation juridique, service technique, dividendes futurs), et les distribuer à ses créanciers. Cela réduirait la pression sur sa trésorerie tout en satisfaisant partiellement les attentes des créanciers (*Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco, 2018*).

Les créanciers pourraient conserver ces tokens ou les revendre à des tiers intéressés, introduisant ainsi une forme innovante de paiement en nature adaptée aux contraintes du débiteur.

Dans les procédures collectives, il existe une tendance des créanciers à se faire rembourser avant les autres, ce qui fragilise le principe d'égalité. L'utilisation de tokens, combinée aux smart contracts (contrats intelligents auto-exécutables), pourrait garantir une répartition automatique et équitable entre tous les créanciers. Chaque créancier recevrait un token de valeur équivalente, exécuté automatiquement lorsque les conditions sont remplies, évitant ainsi les déséquilibres ou contentieux entre créanciers (*Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco, 2018*).

La blockchain, bien au-delà de son image associée aux cryptomonnaies, représente ainsi une véritable opportunité pour les entreprises en difficulté. Elle permettrait :

- D'enrichir l'actif disponible pour éviter la cessation des paiements,
- De sécuriser certains actifs contre les créanciers,
- D'offrir des modes alternatifs de paiement par la tokenisation,
- Et de garantir une meilleure égalité entre les créanciers.

À long terme, l'intégration des technologies blockchain dans les dispositifs juridiques de traitement des difficultés des entreprises pourrait participer à une refonte du droit des

procédures collectives, plus résilient, plus innovant et plus adapté aux enjeux numériques contemporains (*Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco, 2018*).

3.3. Intégration des banques dans les plateformes de crowdfunding : un enjeu crucial pour le financement des entreprises en difficulté

Le crowdfunding, ou financement participatif, est un mode de financement qui permet à un grand nombre de contributeurs de financer directement des projets via des plateformes en ligne. Ce mécanisme, apparu dans les années 2000, connaît une croissance rapide dans le monde entier, notamment en raison de sa capacité à démocratiser l'accès au financement, particulièrement pour les petites entreprises et les startups (*Belleflamme, Lambert & Schwienbacher, 2014*).

Ainsi, le crowdfunding est une autre innovation numérique qui a gagné en popularité pour le financement des entreprises. Des plateformes telles que *Kickstarter* ou *Indiegogo* permettent aux entreprises de lever des fonds directement auprès des investisseurs individuels, sans avoir à passer par les canaux bancaires traditionnels (*Belleflamme, Lambert & Schwienbacher, 2014*). Pour les entreprises en difficulté, cette solution peut représenter une bouée de sauvetage en leur permettant de contourner les obstacles imposés par les institutions financières classiques. De plus, ces plateformes permettent une plus grande flexibilité en termes de conditions de financement, ce qui est essentiel pour les entreprises qui ne sont pas en mesure de respecter les critères stricts des banques (*El Amrani, 2021*).

Au Maroc, le crowdfunding est encore un secteur émergent mais prometteur. La réglementation marocaine encadre désormais ce mode de financement avec la loi n° 15-18 relative au financement participatif adoptée en 2020, permettant à des plateformes spécialisées d'opérer légalement tout en garantissant la protection des investisseurs (Banque Centrale du Maroc, 2020). Ces plateformes facilitent principalement le financement de projets entrepreneuriaux, de PME innovantes, et de projets culturels ou sociaux (*Nouri & Zouhair, 2022*).

Le crowdfunding présente des avantages indéniables dans le contexte marocain où l'accès au crédit bancaire classique reste souvent limité, notamment pour les jeunes entreprises ou celles en difficulté financière, faute de garanties suffisantes ou en raison de conditions d'octroi jugées trop rigides (*El Amrani, 2021*). Il permet ainsi de mobiliser des ressources alternatives et de diversifier les sources de financement, contribuant à dynamiser l'écosystème entrepreneurial. Toutefois, malgré ces avancées, le crowdfunding au Maroc fait face à certaines limites. Le montant moyen collecté reste modeste, et les risques pour les investisseurs sont parfois perçus comme élevés, ce qui freine le développement massif de cette forme de financement (*Hamdouch & Berrado, 2023*).

Pour pallier ces limites, une proposition stratégique consiste à intégrer davantage les banques traditionnelles dans l'écosystème du crowdfunding, notamment dans les plateformes de financement participatif dédiées au soutien des entreprises en difficulté. Cette intégration permettrait de combiner l'agilité et la souplesse du crowdfunding avec la solidité financière et la capacité d'analyse des banques (*Cherkaoui, 2023*). Les banques pourraient ainsi intervenir en tant que partenaires financiers, apportant des garanties partielles ou cofinançant les projets issus des plateformes. Ce mécanisme renforcerait la confiance des investisseurs, réduirait les risques et augmenterait la capacité d'absorption de capitaux pour les entreprises fragilisées

(Belhassan, 2022). Par ailleurs, l'intégration bancaire permettrait d'améliorer la traçabilité des fonds et la conformité réglementaire, deux points cruciaux dans le contexte marocain.

Par conséquent, les entreprises en difficulté, confrontées à des difficultés d'accès aux financements bancaires traditionnels, pourraient particulièrement bénéficier de ce modèle hybride. Le crowdfunding peut servir de levier pour mobiliser des fonds rapidement et à moindre coût, tandis que le soutien bancaire assure un cadre sécurisant et un accompagnement technique (Mezouar, 2023). Plusieurs initiatives pilotes au Maroc ont montré qu'en associant crowdfunding et banques, il était possible de faciliter la restructuration financière des entreprises et d'éviter des défaillances définitives (Institut Marocain de Finance, 2023). Cette collaboration pourrait s'inscrire dans une stratégie nationale plus large de soutien aux entreprises en difficulté, en lien avec les dispositifs publics d'aide et de garantie.

4. Les défis de la digitalisation pour les banques traditionnelles : un soutien essentiel pour les entreprises en difficulté

Dans cette section, nous examinerons d'une part les limites rencontrées par les banques face à la digitalisation (4.1), et d'autre part les risques juridiques et réglementaires liés à la digitalisation du financement au Maroc, en mettant l'accent sur les entreprises en difficulté (4.2).

4.1. Les limites face à la digitalisation des banques

La digitalisation, bien qu'apportant d'importants bénéfices, présente aussi des limites et engendre plusieurs effets négatifs, notamment pour les entreprises en difficulté qui nécessitent un accompagnement personnalisé. Parmi les principaux inconvénients, le défi du capital humain, où les banques doivent adapter leurs équipes aux nouvelles compétences numériques (4.1.1) ; l'émergence des FinTechs, qui bouleverse la concurrence traditionnelle et oblige les banques à repenser leurs stratégies (4.1.2) ; les risques liés à la digitalisation, notamment en matière de sécurité et de conformité (4.1.3) ; et enfin, la fermeture des agences physiques, qui fragilise l'accès aux services bancaires pour certaines entreprises, notamment celles qui ne sont pas encore pleinement intégrées au numérique (4.1.4).

Ces défis soulignent la nécessité d'un équilibre entre innovation digitale et maintien d'un accompagnement humain pour répondre aux besoins des entreprises en difficulté.

4.1.1. Le défi du capital humain

La digitalisation implique une réorganisation profonde du travail bancaire, non seulement en termes technologiques, mais surtout humains. Les collaborateurs doivent être formés pour suivre cette évolution, or les banques marocaines accusent un retard dans l'intégration des compétences digitales et dans la mobilisation des équipes autour de cette mutation (Machloukh, 2009).

Par conséquent, la réussite de la transformation digitale repose sur l'engagement actif du capital humain, qui doit adopter une mentalité tournée vers l'innovation. Ce sont les salariés qui traduisent la stratégie digitale en actions concrètes sur le terrain, notamment dans l'accompagnement des clients en difficulté (Raqui, 2022).

De plus, les technologies ne peuvent produire leur plein effet que si elles sont maîtrisées. Or, les pénuries de compétences spécialisées, notamment en cybersécurité, en Big Data ou en

protection des données, freinent la transformation et exposent les banques à des risques accrus, en particulier dans la gestion de portefeuilles clients fragiles (*Ouchagour, 2022*).

4.1.2. L'émergence des FinTechs

La montée des FinTechs constitue un défi majeur pour les banques traditionnelles. Ces nouveaux acteurs proposent des services rapides, innovants et peu coûteux, qui séduisent une clientèle jeune et connectée, souvent délaissée par les modèles classiques. Ce phénomène pousse les banques à adapter leur stratégie pour ne pas perdre de parts de marché, notamment dans des segments vulnérables comme les petites entreprises en redressement (*Raqui, 2022*).

Les FinTechs tirent parti des technologies mobiles pour offrir une bancarisation plus inclusive et accessible à faible coût, ce qui bouleverse l'équilibre concurrentiel du secteur bancaire (*Payne & Traoré, 2022*). Cette pression concurrentielle oblige les banques à repenser leurs modèles d'affaires, à innover continuellement, et à exploiter le potentiel du digital pour ne pas se faire dépasser, y compris dans la gestion des crédits et services aux entreprises fragiles (*Alami, 2017*).

4.1.3. Les risques liés à la digitalisation

La dématérialisation accélère les processus bancaires, mais elle expose aussi les établissements à de nouvelles vulnérabilités : fraudes, piratage, falsification de données, etc. Ces risques sont particulièrement critiques pour les entreprises en difficulté, dont les données sensibles peuvent être ciblées (*Santenac, 2019*).

Ainsi, les banques doivent impérativement renforcer leurs dispositifs de sécurité et mettre en place des systèmes de détection des fraudes performants, afin de garantir l'intégrité des opérations numériques, notamment dans les processus de restructuration ou de financement d'urgence (*Santenac, 2019*).

D'autre part, les canaux de distribution alternatifs (CDA) introduisent de nouveaux risques liés à la technologie, à la conformité, à la réputation et à la dépendance aux systèmes informatiques. Ces risques sont amplifiés dans le cas des entreprises déjà fragiles, qui peuvent se retrouver davantage exposées aux défaillances systémiques (*O'Keeffe, Bachman & Oyier, 2017*).

4.1.4. Fermeture des agences physiques

La montée en puissance des services bancaires digitaux entraîne une réduction progressive du réseau d'agences physiques, ce qui a un impact direct sur les clients ayant besoin d'un accompagnement spécifique. Or, les entreprises en difficulté font souvent partie de cette catégorie : elles exigent un lien humain, du conseil, et des négociations directes.

Ainsi, les banques, en automatisant les services et en transférant la charge opérationnelle vers les clients, réduisent leurs coûts mais affaiblissent la proximité client (*Alami, 2017*). En effet, en 2022, plus de 189 agences ont été fermées par les grandes banques marocaines, et cette tendance s'est poursuivie en 2023 (*Ndiongue, 2023*). Cette contraction du réseau se poursuit d'année en année, et devient de plus en plus structurelle (*Tali, 2024*).

Selon Bank Al-Maghrib, le nombre d'agences est passé de 5 914 en 2022 à 5 811 en 2023, ce qui reflète une mutation irréversible vers un modèle digitalisé qui pourrait défavoriser les clients les plus vulnérables (*Bank Al-Maghrib, 2023 ; Oudoud, 2024*).

4.2. Les risques juridiques et réglementaires associés à la digitalisation du financement au Maroc : un focus sur les entreprises en difficulté

La digitalisation, bien qu'apportant des avantages considérables, comporte également des risques juridiques et réglementaires. Le recours à des technologies comme la blockchain, les fintechs ou l'IA dans le financement des entreprises en difficulté nécessite une adaptation du cadre législatif existant. Par exemple, la régulation des crypto-monnaies et des plateformes de crowdfunding reste un domaine en évolution, avec de nombreux défis concernant la protection des investisseurs, la lutte contre le blanchiment d'argent et la cybersécurité (*El Amrani, 2021*). Les banques doivent également se conformer à des réglementations strictes en matière de gestion des données (comme le RGPD en Europe) lorsqu'elles utilisent des technologies numériques pour collecter et analyser des données financières des entreprises en difficulté. Le cadre juridique autour de ces technologies doit donc être constamment mis à jour pour éviter des abus ou des failles de sécurité (*CNDP, 2018*).

La digitalisation du financement, notamment à travers des solutions comme le crowdfunding, les plateformes de prêt en ligne, ou encore les outils fintech, révolutionne le paysage financier au Maroc. Cette transformation facilite l'accès aux capitaux, particulièrement pour les PME et les entreprises en difficulté qui peinent souvent à obtenir des financements classiques (*El Amrani, 2021*). Toutefois, cette digitalisation s'accompagne de risques juridiques et réglementaires spécifiques qu'il convient d'identifier et de maîtriser.

- **Risques liés à l'encadrement réglementaire encore partiel ou en évolution**

Au Maroc, la digitalisation du financement est encadrée par des textes récents, tels que la loi n° 15-18 sur le financement participatif adoptée en 2020, mais ce cadre reste relativement jeune et parfois insuffisamment précis pour couvrir l'ensemble des nouvelles pratiques numériques (*Banque Centrale du Maroc, 2020*). Cette situation peut engendrer des zones d'incertitude juridique, notamment concernant la responsabilité des plateformes, la protection des investisseurs, et la conformité aux règles de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) (*Cherkaoui, 2023*). Pour les entreprises en difficulté, cette incertitude peut compliquer l'accès au financement digitalisé, car les plateformes et les banques hésitent à s'engager dans des opérations présentant un risque juridique élevé (*Belhassan, 2022*).

- **Risques de protection insuffisante des parties prenantes**

La digitalisation implique une collecte et un traitement massif de données personnelles et financières, ce qui soulève des problématiques de protection des données au regard du RGPD européen et de la loi marocaine n° 09-08 relative à la protection des données personnelles (*CNDP, 2018*). Le respect strict de ces normes est essentiel pour éviter des sanctions qui pourraient fragiliser davantage les entreprises bénéficiaires, déjà en situation vulnérable (*Mezouar, 2023*). De plus, les investisseurs via les plateformes digitales peuvent être exposés à un manque d'information claire ou à des risques accrus d'escroquerie, surtout dans un contexte où la régulation et le contrôle restent limités (*Hamdouch & Berrado, 2023*).

- **Risques liés à la sécurité informatique et à la cybercriminalité**

La digitalisation expose également les acteurs financiers à des risques accrus de cyberattaques, qui peuvent compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données ainsi que la continuité des opérations (*Institut Marocain de Finance, 2023*). Les entreprises en difficulté, souvent dotées de moyens plus limités, sont particulièrement vulnérables à ces risques qui peuvent aggraver leur situation financière (*Cherkaoui, 2023*). La réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act), bien qu'européenne, sert de référence pour anticiper les obligations futures au Maroc et renforcer la résilience numérique des infrastructures financières (*Banque Centrale du Maroc, 2022*).

- **Complexité des obligations de conformité et risques de sanction**

Les plateformes de financement digital doivent également se conformer aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT). La complexité des règles et la nécessité de mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces peuvent constituer un frein à l'inclusion des entreprises en difficulté dans ces circuits de financement digital (*Belhassan, 2022*). Le risque d'une mauvaise application ou d'une défaillance dans ces contrôles expose les plateformes et les investisseurs à des sanctions lourdes, tout en fragilisant la confiance dans le système (*CNDP, 2018*).

5. Conclusion

La digitalisation constitue aujourd'hui une lame de fond qui redessine les contours du financement des entreprises, en particulier celles en difficulté. Elle offre des opportunités inédites grâce à l'émergence de technologies telles que l'intelligence artificielle, la blockchain, les fintechs ou encore le crowdfunding. Ces innovations permettent une évaluation plus fine des risques, une automatisation des processus de crédit, et surtout une diversification des sources de financement, bien au-delà des circuits bancaires traditionnels.

Cependant, ces évolutions soulèvent également de nombreux défis. Les banques doivent s'adapter à une concurrence accrue, à des exigences de cybersécurité renforcées, et à une transformation organisationnelle profonde. Par ailleurs, les entreprises en difficulté ne disposent pas toujours des outils, compétences ou infrastructures nécessaires pour bénéficier pleinement de ces nouveaux modèles. D'un point de vue juridique, le cadre réglementaire marocain – bien qu'en développement – reste encore partiellement inadapté à ces mutations rapides, exposant les différents acteurs à des risques accrus d'insécurité juridique et de contentieux.

Il apparaît donc essentiel d'envisager une approche hybride, où les banques traditionnelles s'ouvrent aux technologies émergentes, en intégrant les solutions proposées par les fintechs et les plateformes participatives, tout en conservant leur rôle de garant de la stabilité et de la conformité. Le Maroc dispose d'un potentiel significatif pour développer un écosystème financier digitalisé inclusif, à condition d'accompagner cette transition par des réformes juridiques, des dispositifs de formation du capital humain, et une régulation proactive.

Ainsi, si la digitalisation offre des perspectives prometteuses pour renforcer le financement des entreprises en difficulté, sa réussite repose sur un équilibre subtil entre innovation technologique, sécurité juridique et accompagnement humain.

6. Références

- [1] Alami, H. (2017). Les défis de la digitalisation bancaire et ses impacts sur les entreprises en difficulté. *Revue Marocaine de Finance*, 16(2), 33-49.
- [2] Banque Centrale du Maroc. (2020). Loi n° 15-18 relative au financement participatif. Rabat.
- [3] Banque Centrale du Maroc. (2022). Rapport sur la résilience numérique du secteur financier marocain. Rabat.
- [4] Bank Al-Maghrib. (2023). Rapport annuel sur les services bancaires au Maroc. Rabat.
- [5] Belhassan, A. (2022). Risques juridiques et compliance dans la digitalisation du financement au Maroc. *Revue Marocaine de Finance*, 16(2), 33-49.
- [6] Belhassan, A. (2022). Financement participatif et banques au Maroc : vers un modèle hybride. *Revue Marocaine de Finance*, 15(3), 45-60.
- [7] Belleflamme, P., Lambert, T., & Schwienbacher, A. (2014). Crowdfunding: Tapping the right crowd. *Journal of Business Venturing*, 29(5), 585-609.
- [8] Bennis, A., & Benayyad, M. (2022). Les impacts sociaux et économiques de la digitalisation bancaire. *Journal of Banking Transformation*, 8(3), 55-70.
- [9] Cabinet Bruzzo Dubucq et Antocicco. (2018). La blockchain et son impact juridique dans le financement des entreprises en difficulté. *Revue du Droit Numérique*, 14(2), 101-120.
- [10] Cherkaoui, K. (2020). La digitalisation des services bancaires, source de rentabilité : Le cas des banques marocaines. *Revue Internationale du Chercheur*.
- [11] Cherkaoui, M. (2023). Enjeux juridiques de la digitalisation des services financiers : focus sur le financement des PME en difficulté. *Casablanca Finance Review*, 9(1), 55-70.
- [12] Cherkaoui, M. (2023). La coopération entre banques et crowdfunding pour le financement des PME. *Casablanca Finance Review*, 8(1), 78-92.
- [13] CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel). (2018). Rapport annuel sur la protection des données personnelles au Maroc. Rabat.
- [14] Debbagh, M. (2016). Les enjeux de la digitalisation bancaire pour la relation client et la rentabilité des banques. Banque Centrale Populaire.
- [15] Derridj, D., & Amiar, A. (2020). La digitalisation du secteur bancaire et ses impacts sur le financement des entreprises en difficulté : cas du Maroc.
- [16] El Amrani, S. (2021). Les freins juridiques au développement du financement digital au Maroc. Centre d'Études Économiques du Maroc.
- [17] El Amrani, S. (2021). Les freins à l'accès au crédit bancaire au Maroc. Centre d'Études Économiques du Maroc, Rapport annuel.

- [18] Hamdouch, A., & Berrado, A. (2023). Analyse des risques liés à la sécurité et à la fraude dans les plateformes digitales marocaines. *Journal Africain de l'Entrepreneuriat*, 10(1), 87-102.
- [19] Hamdouch, A., & Berrado, A. (2023). Analyse des risques perçus par les investisseurs dans le crowdfunding marocain. *Journal Africain de l'Entrepreneuriat*, 9(2), 120-135.
- [20] Huet, A., Saad, M., & Bougrine, A. (2021). Digitalisation des services bancaires au Maroc : impacts et défis pour les entreprises en difficulté. *Revue de la Banque et de la Finance*, 31(1), 22-40.
- [21] Institut Marocain de Finance. (2023). Étude sur la cybersécurité et la digitalisation du secteur financier. Rabat.
- [22] Lamirault, D., & Collectif. (2017). *Le modèle bancaire 4.0 : Connecté, intelligent, agile et social*. Éditions Le Management.
- [23] Machloukh, A. (2009). La digitalisation dans le secteur bancaire au Maroc : défis et solutions. *Banque et Stratégies*, 17(2), 22-35.
- [24] Mezouar, Y. (2023). La protection des données dans le financement participatif au Maroc. *Revue Maghrébine de Gestion*, 13(1), 45-58.
- [25] Mezouar, Y. (2023). Le crowdfunding au service des entreprises en difficulté au Maroc : état des lieux et perspectives. *Revue Maghrébine de Gestion*, 12(4), 99-114.
- [26] Mothibi, L., & Rahulani, R. (2021). AI and Data Analytics in Credit Risk Assessment: How They Benefit Financial Institutions.
- [27] Ndiongue, M. (2023). Contraction du réseau d'agences bancaires au Maroc : conséquences pour les clients vulnérables. *Maroc Digital Finance*, 11(2), 12-28.
- [28] Nouri, A., & Zouhair, L. (2022). La dynamique du financement participatif au Maroc : défis et opportunités. *Économie & Développement*, 34(1), 23-38.
- [29] O'Keeffe, D., Bachman, P., & Oyier, R. (2017). Les risques des canaux de distribution alternatifs dans le secteur bancaire digital. *Journal of Risk and Compliance*, 12(3), 44-56.
- [30] Ouchagour, R. (2022). Cybersécurité et Big Data : défis pour les banques dans un contexte de digitalisation. *Revue de la Banque et des Finances*, 27(4), 56-73.
- [31] Payne, A. E., & Traoré, S. (2022). Les FinTechs et leur impact sur le secteur bancaire marocain : analyse et perspectives. *Journal of Digital Banking*, 15(2), 101-119.
- [32] Raqui, L. (2022). Capital humain et transformation digitale dans le secteur bancaire marocain. *Revue de Gestion et Stratégies*, 23(1), 45-63.
- [33] Saad, M. (2019). Technologies numériques dans les services financiers : nouveaux enjeux et nouvelles opportunités. *Journal of Digital Banking*, 1(2), 54-69.
- [34] Santenac, J. (2019). Les risques de la digitalisation bancaire : la question de la sécurité des transactions numériques. *Revue Française de Sécurité Bancaire*, 34(3), 78-93.
- [35] Sebti, H. (2022). La digitalisation bancaire au service des entreprises en difficulté : une analyse des avantages et défis. *Journal of Banking and Finance*, 29(3), 45-62.
- [36] Tali, A. (2024). La digitalisation des services bancaires au Maroc et ses implications pour la proximité client. *Revue de Banque Maghrébine*, 18(1), 22-39.